

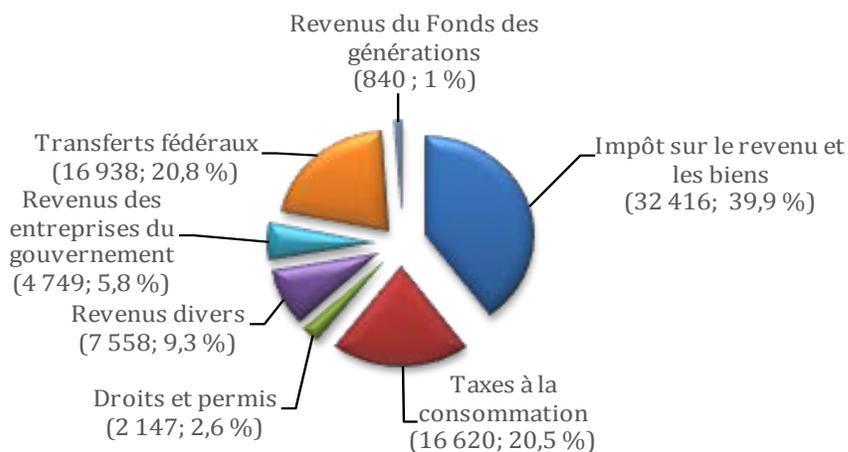
Les revenus totaux

L'Observatoire de l'administration publique, hiver 2013

1. PROFIL DES REVENUS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN 2011-2012

Le profil des recettes publiques courantes du gouvernement du Québec porte sur les opérations budgétaires du fonds consolidé. Ce profil ne fait pas état de l'ensemble des recettes des administrations publiques au Québec étant donné qu'en 2003 le gouvernement du Québec prélevait 42,7 % des recettes fiscales; le fédéral, 41,2 %; les municipalités, 8,2 % et la Régie des rentes du Québec, 7,8 %¹.

Les revenus du gouvernement du Québec (en millions de \$ et en %), 2011-2012



Source : Ministère des Finances du Québec, Comptes publics, 2011-2012

¹ De plus, les revenus des administrations publiques ne sont pas seulement constitués des recettes fiscales, les transferts fédéraux, les revenus des entreprises du gouvernement et les droits et permis ne pouvant être assimilés *stricto sensu* à des impôts, c'est-à-dire à des prélèvements obligatoires. Godbout, Luc et Pierre Beltrame (2006). *Fiscalité comparée : comparaison de l'importance des recettes fiscales par rapport au PIB – le Québec en regard du G7, de l'OCDE et de l'UE*, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Document 2006/04, p. 13.

En 2011-2012, les revenus totaux du gouvernement du Québec atteignaient 81 268 M\$. Deux types de revenus sont à distinguer : les revenus autonomes que le gouvernement du Québec perçoit de son propre chef (64 330 M\$, soit 79,2 % des revenus totaux) et les transferts émanant du gouvernement du Canada (16 938 M\$, soit 20,8 % des revenus totaux).

Les revenus autonomes sont composés de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits et permis, des revenus des entreprises du gouvernement, des revenus divers et des revenus du Fonds des générations². L'impôt sur le revenu et les biens constitue la principale source de revenus du gouvernement du Québec. Cet ensemble est composé de l'impôt sur le revenu des particuliers (20 G\$ en 2011-2012), des cotisations au Fonds des services de santé (6,6 G\$), de l'impôt sur les sociétés (4,2 G\$) et, depuis les changements comptables apportées en 2010-2011, de l'impôt foncier scolaire (1,5 G\$)³. L'impôt sur le revenu des particuliers représentait ainsi 31,1 % des revenus autonomes alors que les recettes fiscales découlant de prélèvements et de cotisations des sociétés au Fonds des services de santé constituaient 10,3 % des revenus autonomes. La troisième composante de l'ensemble « Impôt sur le revenu et les biens », c'est-à-dire l'impôt des sociétés, ne représentait pour sa part que 6,5 % des revenus autonomes, le Québec ayant un des taux d'imposition des sociétés parmi les plus bas en Amérique du Nord⁴. Finalement, l'impôt foncier scolaire constituait 2,4 % des revenus autonomes, soit la plus petite contribution de toutes les sources de revenus faisant partie de l'impôt sur le revenu et les biens. Par ailleurs, les dernières données accessibles, et qui concernent l'année 2006, indiquent que 35,9 % des contribuables au Québec ne paient pas d'impôt⁵.

Les transferts fédéraux représentent la deuxième source des recettes du gouvernement du Québec. Ils sont principalement composés des transferts pour la santé, des transferts pour l'enseignement postsecondaire et pour les programmes sociaux autres que ceux de la santé, des transferts au titre du programme de péréquation. Outre ces trois principaux types de transferts, il existe d'autres programmes de transfert d'importance secondaire tels que les programmes de transferts liés aux accords fiscaux (notamment le programme de stabilisation fiscale) et ceux qui incluent les ententes bilatérales et le financement des organismes consolidés⁶.

² À la suite de la création de ce Fonds en 2006, l'année budgétaire 2006-2007 a été la première année où les revenus générés par cet outil visant le remboursement de la dette du gouvernement ont été mentionnés dans les Comptes publics.

³ Ministère des Finances du Québec, *Comptes publics 2011-2012*, vol. 1, p. 159.

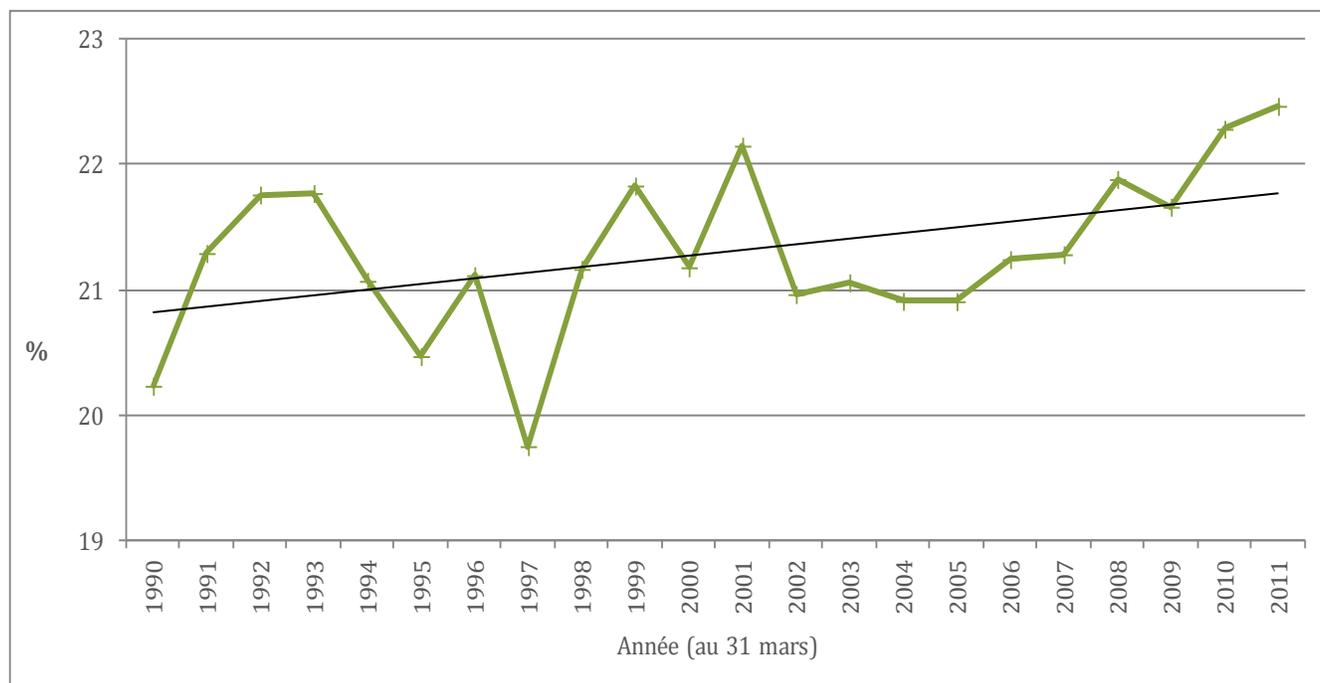
⁴ Ministère des Finances du Québec, *Profil économique et financier 2007*, p. 11.

⁵ Ministère des Finances du Québec (2010). *Statistiques fiscales des particuliers*, année d'imposition 2008, p. 2.

⁶ Gouvernement du Québec, Commission sur le déséquilibre fiscal (2001) « Les programmes de transferts fédéraux aux provinces ». p. 37 et s.

2. ÉVOLUTION DES REVENUS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 1990

L'IMPORTANCE DES REVENUS TOTAUX PAR RAPPORT AU PIB



Sources : Ministère des Finances du Québec, Comptes publics; Statistique Canada, ESTAT, Tableaux 384-0002 (pour le PIB) et 051-0001 (pour la population) au 1er août 2011.

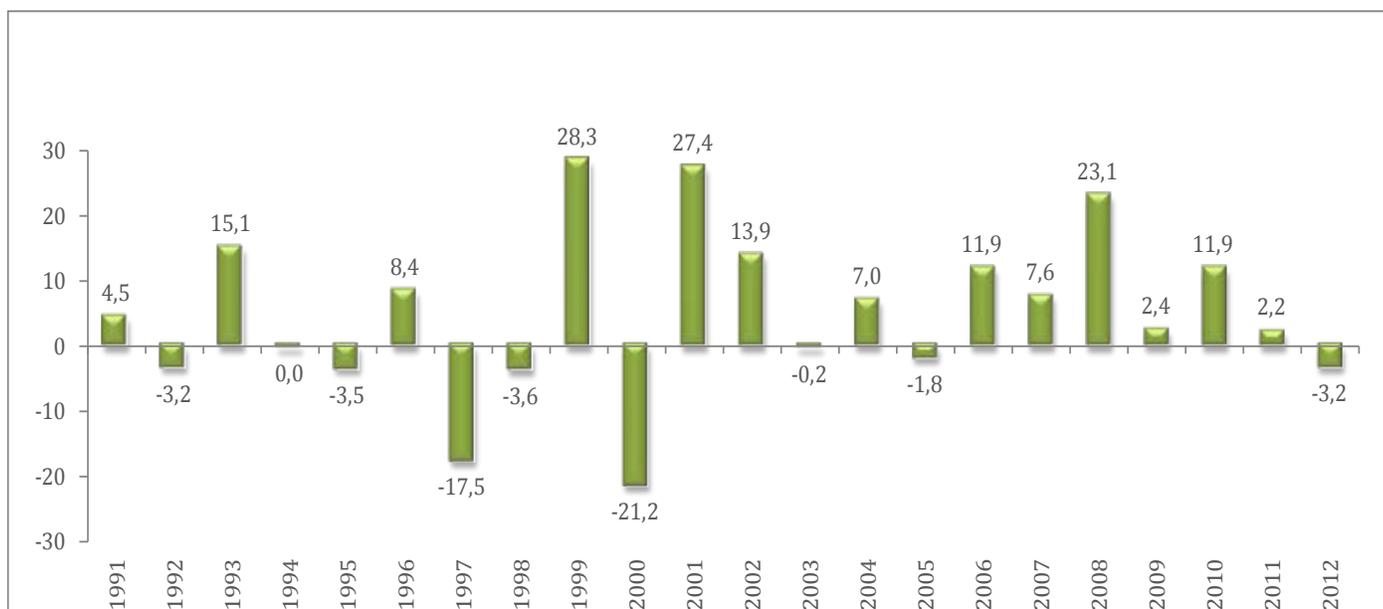
Les variations du ratio « Revenus totaux du gouvernement du Québec par rapport au PIB » sont la conséquence des différences des rythmes de variations des deux composantes du ratio. Dans une première phase, lors du ralentissement économique du début des années 1990, la croissance du PIB était certes positive, mais moins importante que celle des revenus du gouvernement. En revanche, dès 1993⁷, l'évolution du PIB a été plus importante que celle des revenus gouvernementaux jusqu'en 1997. De 1998 à 2001, les revenus gouvernementaux au Québec ont augmenté plus vite que le PIB. L'année 2002 a marqué un changement de tendance alors que les revenus totaux connaissaient une seconde diminution nette après celle de 1997 et que la croissance de l'économie était particulièrement soutenue, comme cela a d'ailleurs été le cas au cours de la période allant de 1997 à 2007. Pendant le premier mandat du gouvernement Charest (2003-2007), la croissance des revenus autonomes a été modérée et la contribution des transferts fédéraux aux revenus du gouvernement du Québec a été relativement stable. L'accroissement des revenus totaux à la suite de l'augmentation des revenus autonomes en 2007, puis des transferts fédéraux en 2008, se produit de nouveau dans un contexte de ralentissement économique. Pour 2009, la baisse de 1 % des revenus autonomes du gouvernement du Québec explique essentiellement la diminution de l'importance des revenus totaux par rapport au PIB. À l'opposé, en 2010 et 2011, c'est essentiellement la hausse des revenus autonomes, notamment en raison de

⁷ Dans le présent document, par souci de lisibilité, les années budgétaires (n - n+1) ne seront désignées que par leurs valeurs en n+1.

la mise en application de plusieurs mesures de tarification des services publics, qui explique l'augmentation du ratio « revenus totaux / PIB ».

En 2012, les transferts fédéraux représentaient 20,8 % des revenus totaux du gouvernement du Québec, alors que cette proportion était de 21,5 % en 1990. Il est cependant à noter que cette situation n'est pas le fait d'une évolution constante des transferts fédéraux au cours de cette période. En effet, les transferts fédéraux ont été soumis à des fluctuations importantes sur de courtes périodes de temps. Cette forte variabilité des transferts et, consécutivement, leur manque de fiabilité et de prévisibilité, ont souvent fait l'objet de critiques de la part des gouvernements provinciaux, dont celui du Québec⁸.

LA CROISSANCE ANNUELLE DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (EN %)



Source : Ministère des Finances du Québec, Comptes publics.

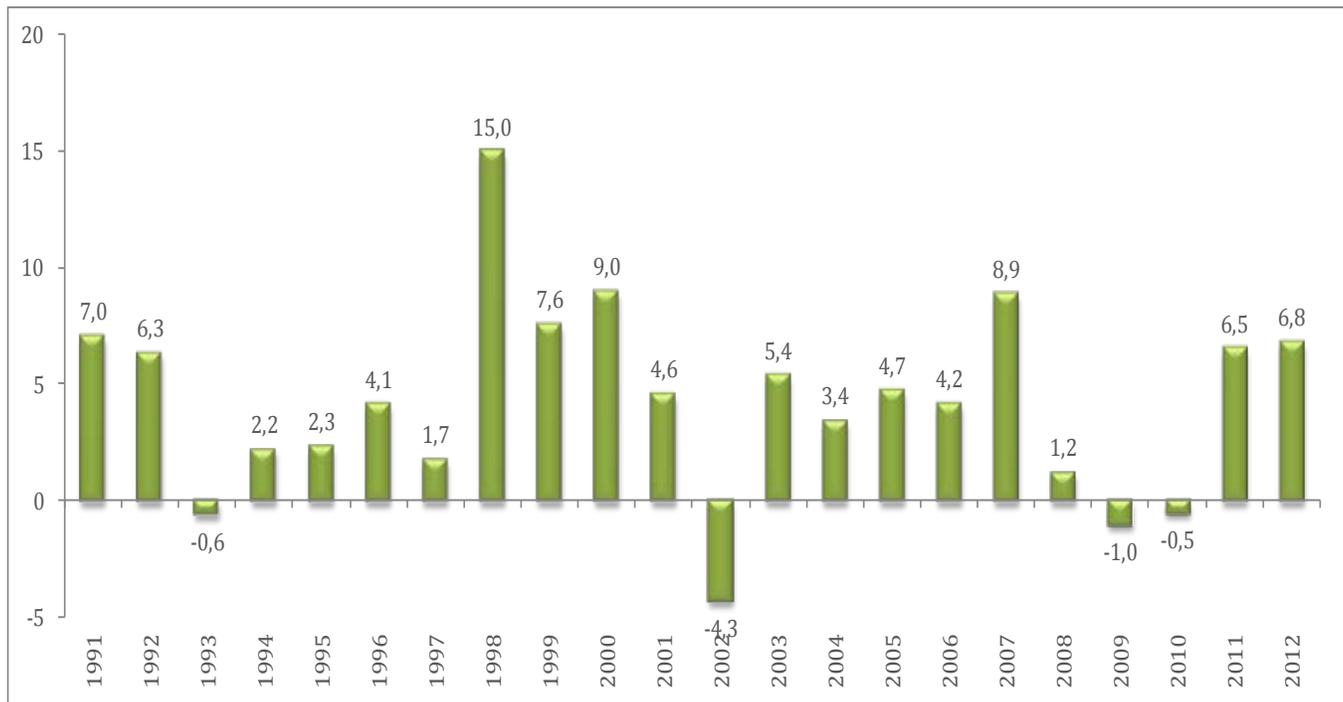
La réforme de 1995, qui a instauré le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) en remplacement du Régime d'assistance publique du Canada et du Financement des programmes établis, s'est accompagnée, en 1996-1997 et en 1997-1998, d'une diminution de la contribution fédérale au financement de la santé et des autres programmes sociaux⁹. Néanmoins, depuis 2000-2001, la volonté du fédéral de réinvestir dans la santé et les politiques sociales et de garantir aux provinces un niveau de financement plus stable est tangible. En septembre 2004, ceci s'est notamment concrétisé par un accord fédéral-provincial-territorial

⁸ Lazar, H. (2005). *Canadian fiscal arrangements*, Institute of Intergovernmental Relations, McGill-Queen's University Press, p. 27.

⁹ Ressources humaines et développement social Canada. *Statistiques de la sécurité sociale Canada et provinces, 1978-1979 à 2002-2003*, Tableau 440, [en ligne], <http://www.rhdsc.gc.ca/fr/sm/ps/dsc/polsoc/tableau/page02.shtml> De même, Alain Noël, « A Report that almost no one has discussed, Early responses to Quebec's Commission on Fiscal Imbalance », in Lazar, op. cit., p. 137, souligne qu'en 1994-1995 le fédéral prenait en charge 18,1 % des dépenses provinciales en santé, en éducation et pour les autres programmes sociaux, alors qu'en 2001-2002, il ne prenait en charge que 14,1 % de ces dépenses.

relatif au financement de la santé. Par cet accord, le gouvernement fédéral s'engageait à financer, à moyen terme, le quart des dépenses en santé au pays, alors que sa contribution ne représentait que 18 % de ces dépenses en 2004. De plus, les amendements au programme de péréquation apportés par le gouvernement Harper depuis 2007 ont eu pour effet l'appréciation des transferts fédéraux versés au Québec.

LA CROISSANCE ANNUELLE DES REVENUS AUTONOMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (EN %)



Source : Ministère des Finances du Québec, Comptes publics.

L'accroissement des revenus totaux du gouvernement du Québec entre 2001-2002 et 2006-2007 s'explique par la croissance soutenue des revenus autonomes du Québec (+5,3 % de croissance annuelle moyenne sur ces 5 années). Malgré les promesses de réduction d'impôts faites lors de la campagne électorale de 2003 et la volonté de procéder à une réingénierie de l'État québécois, les revenus du gouvernement s'apprécient en valeur réelle puisque leur croissance est plus que deux fois supérieure à l'inflation (+2,1 %) sur la même période. En revanche, dans le contexte du ralentissement économique qui a suivi l'effondrement des marchés financiers en 2008, les années budgétaires 2007-2008 et 2008-2009 ont été marquées par un essoufflement de la croissance des revenus autonomes du gouvernement du Québec puis par leur diminution nette. Confronté à un problème de déficit budgétaire, le gouvernement libéral a entrepris un virage tarifaire qui a eu pour principale conséquence une hausse de 6,5 % des revenus autonomes en 2011 par rapport à l'année précédente. Cette tendance s'est poursuivie en 2012 en raison, notamment, de l'instauration de nouvelles contributions et de la hausse appréhendée de plusieurs tarifs déjà existants.

Aucun élément du contenu du présent document ne peut être utilisé, reproduit ou transmis, en totalité ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite de L'Observatoire de l'administration publique – ENAP. Pour solliciter cette permission ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser à etat.quebecois@enap.ca

Diffusion autorisée par Les publications du Québec.

Certaines données présentées dans ce document sont issues de Statistique Canada par extraction de la banque de données ESTAT, sous-produit de CANSIM. La publication sur ce site des séries chronologiques de CANSIM est partielle et l'équipe de recherche y a apporté une plus-value par le calcul d'indicateurs. Pour en savoir plus, visitez : <http://www.statcan.gc.ca/estat/intro-fra.htm>

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada, 2013

ISBN 978-2-923008-42-4 (PDF)

© L'Observatoire de l'administration publique-ENAP, 2013